

45 eme Rallye Ain Jura - PARC ASSISTANCE VALEXPO

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance et **afin de définir votre emplacement** nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignement dûment complétée.

Les frais d'engagement incluent un emplacement au parc d'assistance :

* 49m² pour une voiture

* 98m² pour deux voitures (hors assistance commune où les dimensions pourront être inférieures)

Si cette fiche n'est pas jointe à votre engagement vous serez en assistance à l'emplacement que vous donnera l'organisation. **Cette fiche est le seul document qui puisse vous donner droit à une assistance regroupée entre plusieurs équipages.** Vous vous engagez à respecter scrupuleusement ces surfaces et à ne pas dégrader ou planter quoi que ce soit dans le revêtement du parc d'assistance.

Horaires d'ouverture: le vendredi 10 mai dès 08h00

Nom de l'équipage: _____

Merci préciser les équipages avec qui vous souhaitez être regroupé, et préciser si il s'agit d'une assistance commune :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4			4	9	m ²							
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Réservé à l'Organisation	
N°	

Type de véhicule d'assistance:

<input type="checkbox"/>	fourgon
<input type="checkbox"/>	camping car
<input type="checkbox"/>	19 tonnesX.....
<input type="checkbox"/>	semi remorqueX.....

Nombre de véhicules **de course** pour cette assistance:

Immatriculation:

Longueur et largeur du véhicule y compris auvent, bâche, structure légère....:

Extrait de l'article 4.3 du règlement particulier du rallye:

4.3 – Assistance

4.3.1.2 - L'assistance sera interdite en dehors du Parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire (Road-book). Seul le véhicule portant le sticker numéroté «Assistance» (à coller en haut du pare brise - côté passager) sera autorisé dans le parc d'assistance.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les changements de dernière minute ne seront plus pris en compte à partir du Vendredi 5 mai 17h

Contact: Margaux DARMES responsable du parc d'assistance ☎ 06 78 19 36 31

✉ margaux_ver@hotmail.fr

A RETOURNER AVEC LE BULLETIN D'ENGAGEMENT